

# Plan de lutte 2024-2025

## 163 - École Marc-Favreau

### ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Démarche d'évaluation des résultats pour être conforme à la L.I.P

#### SE SERVIR DE L'ANALYSE DE SITUATION

Vulnérabilité ou problématiques	cible	Comportements attendus
<p>Augmentation des cas de cyberintimidation sur les réseaux sociaux</p> <p>Sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70% des élèves se sentent en sécurité à l'école</li> <li>• 20% se sentent moins en sécurité lors du retour à la maison à pied</li> <li>• 8% des élèves se sentent moins en sécurité dans la cour</li> </ul>	<p>Cibles :</p> <p>Diminution des cas de cyberintimidations</p> <p>Diminution des interventions en cas de violence.</p> <p>Augmentation du nombre d'ateliers et d'activités en prévention de la lutte contre la violence.</p>	<p>Les élèves sont en mesure d'appliquer les stratégies de résolution de problèmes. Au besoin, ils demandent l'aide de l'adulte.</p>

Moyens retenus: Prévention universelle

Moyens retenus: Interventions ciblées

Poursuite de l'enseignement explicite des bons comportements (nouveau code de vie)  
Augmentation du nombre de journées en psychoéducation (2 jours à 3 jours en 24-25)  
Tournée de classe des intervenants en début d'année pour expliquer le Banc de l'Amitié et la façon de signaler un acte de violence (formulaire et procédure).  
Ateliers portant sur la cyberintimidation par les policières sociocommunautaires

L'intimidation et la violence sont des manquements majeurs. La gravité des actes se mesure par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance et les effets sur les élèves qui en sont victimes. Les conséquences seront déterminées suite à l'enquête. Voici des exemples de sanctions disciplinaires et l'application de celles-ci est étroitement liée au code de vie de l'école :

- Intervention et avertissement verbal : rappel de la règle.
- Avertissement écrit dans l'agenda scolaire (rappel de la règle).
- Excuses, réflexion verbale ou écrite.
- Réparation.
- Rencontre enseignant et/ou TES et l'élève dans le but de corriger la situation (au besoin, la direction).
- Rencontre enseignant et/ou TES et communication avec les parents (par écrit ou en personne selon le cas). Nommer le manquement (l'infraction) aux règles de vie et décrire la situation observée et des mesures éducatives appliquées.
- Consignation de l'événement dans l'agenda comme infraction ou manquement majeur (acte de violence) entraînant automatiquement une rencontre avec la direction concernée et une signature des parents.
- Rencontre élève et direction.
- Rencontre élève, enseignant, intervenants, direction et parents.
- Rencontre policières sociocomm. /direction/parents/enfants.
- Établissement d'un contrat de comportement.
- Réparation ou remplacement du matériel, travaux communautaires.
- Retrait temporaire d'une activité (classe ou école).
- Intervention de l'agent sociocommunautaire.
- Selon la gravité du geste posé, l'élève peut être suspendu à l'interne.
- Selon la gravité du geste posé, l'élève peut être suspendu à l'externe et le retour se fera accompagné d'un parent (LIP, article 96.27).
- Selon la gravité du geste posé, l'élève peut faire l'objet d'un signalement ou d'une plainte aux services qui ont le pouvoir d'arrêter l'agir du jeune. Une telle intervention doit se faire dans un esprit de protection des autres élèves, du personnel de l'école, mais aussi du jeune agresseur lui-même. Une rencontre pourra avoir lieu avec l'élève auteur du geste, ses parents, un intervenant de l'école (ex. : membre du personnel des services complémentaires), la direction et un policier autre intervenant social selon le cas.
- Selon la gravité du geste posé, la commission scolaire peut, à la demande de la direction d'école, inscrire un élève dans une autre école (LIP article 242).

## ORGANISER L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Moyens pour évaluer la cible	Quand et Qui?
Logiciel ÉVIO où les événements de violence sont consignés Rencontre avec le TES et/ou psychoéducation Consultation sur le bien-être et le climat à l'école auprès des élèves	TES/psychoéducatrice/Direction Comité prévention de la violence deux fois par année et au besoin.

## ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS

Degré d'atteinte des objectifs	Ajustement pour l'année suivante
--------------------------------	----------------------------------

1 cas de cyber intimidation: objectif atteint.

4 cas d'intimidation, 12 cas de violence ont été officiellement répertoriés dans la plate-forme Evio. Les situations se produisent surtout dans les transitions, au SDG et lors des récréations. Des explications sont données pour différencier intimidation et violence et des exemples de conséquences données. Il y a eu 1 cas sur Teams l'été dernier et aucun à l'extérieur de l'école. Il y a des discussions en lien avec l'utilisation de la plate-forme éducative Teams. Objectif à poursuivre.

Objectif atteint pour l'augmentation des ateliers en classe pour la prévention de la violence.

Aucun devoir ne sera envoyé par Teams. Il est convenu que des discussions en lien avec cette plate-forme devront se poursuivre à la rentrée ainsi que sur les cours de musique et l'intimidation.

Nombre de journée en éducation spécialisée (7 jours)

Poste en psychoéducation comblé.

Tournée des TES et de la direction en début d'année pour le rappel des bons comportements et le signalement d'un cas d'intimidation

Poursuite du code de vie de l'école avec l'enseignement des comportements attendus (certaines règles modifiées)

Appropriation de la plateforme ÉVIO (consignation des événements de violence, d'intimidation et des gestes à caractère sexuel). Stats intéressantes et on s'assure que les suivis sont faits

Protecteur national de l'élève (publiciser la façon de rédiger une plainte)

Poursuite de l'utilisation du module Soi : Code couleurs dans Mozaïk où les parents et intervenants pourront facilement faire le suivi du comportement des enfants.

### Évaluation des mesures de mise en place pour collaborer avec les parents

Communications régulières avec les parents lors d'une situation (agenda, les T.E.S., direction).

Rappel régulièrement de la règle de mois (bon comportement à avoir)

Utilisation du module Soi ( suivis quotidiens des comportements des enfants + faciles)

Bonne collaboration entre l'école et la maison.

Consultation faite auprès des enfants afin de connaître leur perception sur le climat et le bien-être à l'école (à faire printemps 2025)

Sécurité autour de l'école: Le Conseil d'établissement a sondé les parents, demande de déplacer un brigadier pour sécuriser la traverse d'élèves (de Terrebonne); plusieurs résultats intéressants quant au déplacement sécuritaire des enfants. Plusieurs faits intéressants et la direction et les parents sont en discussion avec les élus pour